

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYE VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 15 avril 2024.....

Ouverture des engagements : Lundi 15 avril 2024

Clôture des engagements : Lundi 13 mai 2024.....

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 18 mai 2024 :

Vendredi 24 mai 2024 :

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 18 mai 2024 de 9h à 19h

Vendredi 24 mai 2024 de 9h à 19h

Vérifications administratives le : Vendredi 24 mai 2024 au parking Mahle Rouffach de 18h à 21h

Samedi 25 mai 2024 au parking Mahle Rouffach de 7h à 9h

Vérifications techniques le : Vendredi 24 mai 2024 au parking Mahle Rouffach de 18h15 à 21h15

Samedi 25 mai 2024 au parking Mahle Rouffach de 7h15 à 9h15.....

Heure de mise en place du parc de départ le Samedi 25 mai 2024 de 6h30 à 9h30 parking Mahle Rouffach.....

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le samedi 25 mai 2024 Ancien Hôtel de Ville Rouffach à 8h30.....

Publication des équipages admis au départ le samedi 25 mai 2024 parking Mahle Rouffach à 9h45

Briefing écrit des pilotes remis lors des vérification administratives les vendredi 24 et samedi 25 mai 2024.....

Départ de : Rouffach, parking Mahle à 10h

Publication des résultats partiels le samedi 25 mai, Parc Regroupement / Parc assistance, parking Mahle Rouffach

Arrivée à 19h54 parking Mahle Rouffach

Vérifications finales le Garage de la Vallée - Gunsbach

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le samedi 25 mai 2024, 3mn après l'arrivée du dernier concurrent.....

Remise des prix le samedi 25 mai 2024 – Parking Mahle Rouffach

La remise des prix aura lieu avant l'ouverture du parc fermé d'arrivée

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Plaine de l'III organise le 10^{ème} Rallye régional VHC du Florival une épreuve automobile Régionale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

10^{ème} RALLYE VHC DU FLORIVAL

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le 29/01/2024 sous le numéro 11 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 99 en date du 29/01/2024

Comité d'Organisation

Président : Gérard Winkler

Secrétariat du Rallye, Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

Téléphone : 03.89.76.28.25

Permanence du Rallye : Ancien Hôtel de Rouffach

Lieu, date, horaire : Vendredi 24 mai 2024 de 18h à 23h et le Samedi 25 mai 2024 de 6h à la fin du Rallye

Organisateur technique

Nom : Ecurie Sport Auto Lefebvre

Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Gabriel Gianolio Licence n°7760
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Michel Leonate..... Licence n°12844
	M. Bernard Cousin..... Licence n°6379
Directeur de Course Général	M. Franck Mader Licence n°187564
Directeur de Course Adjoint	M. Daniel Blanquin Licence n°
Médecin	M. Michel WIEDENKELLER..... Licence n°146262
Médecin	Mme Anne Charlotte Maisonneuve
Commissaire Technique responsable	M. Christian Bonin Licence n°
Commissaires Techniques adjoints	M. Vincent Angelini Licence n°206030
	M. Michel Saltzmann..... Licence n°15471
	M. Denis Derché Licence n°66547
Chargés des relations avec les concurrents	M. Gilbert Horala..... Licence n°12674
Chargé des relations avec la presse	M. Thierry Haaser Licence n°13440

1.2P. ELIGIBILITE

Le 10^{ème} Rallye VHC du Florival compte pour le championnat de la Ligue Grand Est des Rallyes VHC et pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA Plaine de l'Ill <http://www.asapi0318.com> (rubrique Rallye du Florival) leur confirmation d'engagement.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4. Toute personne qui désire participer au 10^{ème} rallye vhc du Florival doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 15 mai 2024. Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 2, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.1.9. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum (tout support confondu)

3.1.1.10. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- Engagement pour équipage complet ASAPI : 250 €
- Engagement pour un seul membre ASAPI : 270 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- **+ 5€ challenge commissaire versé par l'équipage engagé à l'épreuve.**

Une somme forfaitaire de 150 euros sera conservée par l'organisateur en cas de forfait après le 22 mai 2024

3.1.1.11 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le chèque doit être établi à l'ordre de : ECURIE LEFEBVRE impérativement**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Le Parc Assistance situé sur le parking Mahle Behr à Rouffach, sera accessible à partir de 18h le vendredi 24 mai et devra être **IMPERATIVEMENT LIBERE LE DIMANCHE 26 MAI à 11HRS.**

En dehors de ce jour et de ces horaires, aucune voiture et aucune personne n'aura le droit de pénétrer dans ce Parc sous peine d'exclusion de l'équipage engagé à cette course.

Une seule voiture d'assistance par voiture de course sera autorisée à accéder au Parc Assistance.

Les remorques seront garées sur les emplacements réservés et signalés sur le parking Mahle Behr à Rouffach.

4.3.1.4 : Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- **D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,**
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures**
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour toutes infractions constatées.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 10^{ème} Rallye Régional VHC du Florival représente un parcours de 175,10 km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1, 3, 5, 7 : St Marc : 6,4 km

ES 2, 4, 6, 8 : Gaston : 3,6 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Samedi 18 mai 2024 de 9h à 19h

Vendredi 24 mai 2024 de 9h à 19h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupes et/ou Trophées et/ou Lots

Elle aura lieu le samedi 25 mai 2024 à l'arrivée des concurrents.